

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS**

MAIRIE DE SOISY-BOUY
77650 SOISY-BOUY
Tel : 01.64.00.15.61
Fax : 01.64.60.15.29
accueil@mairie-soisybouy.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 juin 2022**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	13	13

L'an deux mille vingt-deux et le seize juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Germain DELOR, sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ (Maire).

Date de convocation

10 juin 2022

Date d'affichage

10 juin 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :	
DE_2022_21	DÉBAT
D'ORIENTATION DU PROJET	
D'AMÉNAGEMENT ET DE	
DÉVELOPPEMENT DURABLE	
(PADD) DU PLAN LOCAL	
D'URBANISME (PLU)	

Présents :

Monsieur SOTTIEZ Jean-Patrick, Monsieur GUILVERT Pascal, Madame BERARDO Angélique, Madame LESVIGNES Véronique, Monsieur CHENAULT Vincent, Monsieur JEANNIN Didier, Madame REY Christelle, Monsieur JULES Laurent, Monsieur GAILLIARD Gérard, Monsieur LEFRANCQ Philippe, Madame NORGUET Anne, Madame BOURCIER Jeanine, Madame GAILLIARD Gismonde.

Absents :

.

Absents excusés :

Monsieur LECLERE Franck.

Secrétaire de séance : Madame BERARDO Angélique.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les objectifs sur lesquels le projet de plan local d'urbanisme a été prescrit et à quelle étape de la procédure le projet se situe.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des modalités selon lesquelles le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du projet de plan local d'urbanisme doit faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal.

Monsieur le Maire expose les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables :

AXE 1 : CONJUGUER DÉVELOPPEMENT URBAIN ET VALORISATION DU CADRE DE VIE

Orientation n°1 : Assurer un développement urbain responsable

Orientation n°2 : Mettre en valeur le cadre urbain et les éléments de patrimoine remarquables

Orientation n°3 : Favoriser le maintien et le développement de l'économie locale, des équipements et des services

Orientation n°4 : Assurer le développement des mobilités douces en prenant en compte les contraintes existantes

AXE 2 : PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, FORESTIERS, VALORISER LES PAYSAGES ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Orientation n°5 : Valoriser le cadre de vie

Orientation n°6 : Assurer la pérennité de l'activité agricole

Orientation n°7 : Assurer la préservation des espaces naturels et des continuités écologiques

Après avoir exposé les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert :

A propos de AXE n°1 :

Aucune remarque, sans objet.

A propos de AXE n°2 :

Aucune remarque, sans objet.

APRÈS avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRÈS clôture du débat par Monsieur le Maire ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 et suivants et R151-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal n° DE_2022_04 en date du 29 mars 2022 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal a débattu des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** des échanges du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme ;
- **DIT** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

👉 Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est joint en annexe de la délibération.

La présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

ACTE DÉCLARÉ EXÉCUTOIRE

compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture de Provins le : 17 JUIN 2022

et de sa publication le : 17 JUIN 2022

Soisy-Bouy, le 17 JUIN 2022

Le Maire,

Pour copie certifiée conforme,
Soisy-Bouy, le 17 juin 2022.

Le Maire,
Jean-Patrick SOTTIEZ



Sous-Préfecture de Provins (Seine-et-Marne)
Date de réception de l'AR: 17/06/2022
077-217704568-20220616-DE_2022_21-DE